



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 100406

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la compétitivité du système de formation français. En effet, face à la montée en puissance dans les pays émergents de l'offre de qualifications dans les domaines scientifiques, la France doit former au plus haut niveau davantage de jeunes aux disciplines à retombées industrielles. Et trouver le moyen de rapprocher les universités, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils atteignent la masse critique nécessaire, la pluridisciplinarité et la tradition de recherche qui font la réputation et l'attractivité des meilleures universités dans le monde. Il aimerait connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'enseignement supérieur, dans sa globalité, doit aujourd'hui répondre à deux objectifs différents, mais non contradictoires : celui de la proximité avec la recherche, celui de la préparation à l'emploi. Dans cette perspective, une évolution des relations entre les universités et les grandes écoles apparaît nécessaire. Il ne s'agit pas de faire disparaître la dualité du « modèle français », mais de rapprocher les deux ordres de notre enseignement supérieur, afin de présenter une offre diversifiée adaptée aux capacités et aux ambitions de chacun et pour répondre à un objectif commun d'excellence. Aujourd'hui la voie à suivre est celle de la consolidation et de l'intensification des coopérations existantes dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD). À cet égard, les nouveaux outils créés par la loi de programme pour la recherche permettront d'y contribuer. 1. Le LMD renforce la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur français. La nouvelle architecture licence-master-doctorat (LMD) concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur français : les universités comme les grandes écoles. Cette démarche permet, dans le respect des différences, de rassembler les énergies et d'organiser une offre française plus forte et plus lisible. De façon traditionnelle, même s'il n'existe pas d'équivalences automatiques entre les diplômes des universités et des écoles, les étudiants peuvent poursuivre des études dans les écoles et, réciproquement, des étudiants diplômés des grandes écoles peuvent prolonger leur formation à l'université. Des universités et des grandes écoles ont d'ailleurs créé des cursus mixtes se déroulant dans les deux types d'institutions, permettant plus de fluidité dans la circulation d'étudiants entre les deux systèmes. Le LMD permet d'établir des passerelles entre universités et grandes écoles, en structurant les partenariats, notamment en généralisant l'habilitation conjointe des masters recherche. De cette façon, les rapprochements pédagogiques et scientifiques entre les écoles et les universités, ainsi que la mise en commun des forces de recherche bénéficient à l'ensemble des partenaires. La mise en place d'une politique de sites, qui vise à rassembler les forces de formation et de recherche, permet de dépasser la dichotomie traditionnelle entre universités et écoles, quel que soit le ministère de tutelle. La réussite de l'attractivité de l'enseignement supérieur passe par la cohérence de la présentation de l'offre de formation dans le cadre de sites, qui permettent notamment de mutualiser les moyens. 2. Le renforcement du dispositif de recherche doit permettre de structurer les forces. Les nouveaux outils créés par la loi de programme pour la recherche - pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) - vont contribuer à renforcer le rapprochement des différents acteurs, notamment sur les

aspects liés à la recherche. Tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche - universités, organismes, grandes écoles - en capacité d'engager leurs moyens dans un projet commun, ont ainsi vocation, à leur propre initiative, à créer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Dans un contexte de forte compétition internationale, une meilleure visibilité, et donc une plus grande attractivité des établissements français d'enseignement supérieur, passe par l'acquisition d'une taille critique. Les PRES permettront aux établissements de fédérer localement les principales activités d'enseignement supérieur et de recherche pour ainsi renforcer leur attractivité. Enfin, en mettant en place ensemble des écoles doctorales, universités et écoles, il existera alors un cadre commun d'accueil des meilleurs étudiants, susceptible de renforcer notre compétitivité internationale.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100406

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7439

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10637